

Un camarade de la FSU 91, Michel Galin, a analysé la mixité sociale des collèges, d'une part, et des lycées, d'autre part, en Ile-de-France avec comme indicateur, l'indice de Position Sociale (IPS). Je donne ici les conclusions des deux articles publiés sur son blog Mediapart.

Sur les collèges

L'examen des IPS des établissements publics de l'Essonne, confirme d'autres données déjà connues. Ce département a une population un peu plus favorisée que la moyenne métropolitaine mais connaît de fortes inégalités territoriales où se côtoient des zones de grande pauvreté et des zones riches. Une politique volontariste sur la carte scolaire qui serait menée par une autre majorité départementale trouverait vite ses limites si elle n'est pas couplée à un effort immense pour rééquilibrer l'ensemble du département mêlant politiques sociales, de l'emploi et du logement, ce qui va au delà des compétences départementales. L'enseignement privé, pas très présent en Essonne, ne peut jouer aucun rôle de rééquilibrage de par son implantation et sa stratégie, mais absorbe des crédits qui seraient mieux utilisés au profit de la réussite de tous selon le principe « fonds publics pour l'école publique ».

Sur les lycées

Le service public est présent partout et les lycées publics accueillent tous les jeunes de leur secteur, et leur assure un enseignement laïque : c'est sa noblesse même si les inégalités sociales y perdurent et l'offre de formation est à améliorer.

L'enseignement privé, subventionné, pour le second degré, à 77 % par des fonds publics (annexe3), choisit ses élèves, ignore les formations les moins socialement valorisées, et est implanté, surtout, dans les communes les plus riches de la région. Il alimente un entre-soi, pour ne pas parler de séparatisme des plus favorisés.

Non seulement le protocole signé, ne changera pas cette situation, mais il incite à augmenter les subventions publiques, et le ministère aggrave la concurrence en étant maître d'œuvre avec l'enseignement catholique d'une base de données publiques sur ces établissements.

Il est urgent d'en revenir au principe laïque : réserver les fonds publics à l'école publique.

Les liens

<https://blogs.mediapart.fr/michelg/blog/110523/mixite-sociale-des-colleges-de-lesonne-public-et-priv-e-sous-contrat>

<https://blogs.mediapart.fr/michelg/blog/300523/mixite-sociale-des-lycees-en-ile-de-france-comparaison-publicprivé>